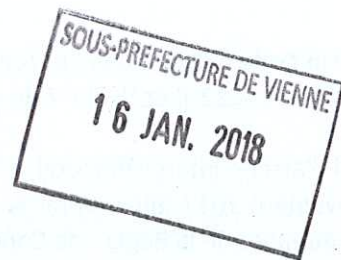


CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 janvier 2018



Date de la convocation : 5 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération dans le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Le SIAMVG a pour objet l'étude et la réalisation d'un collecteur principal, des antennes communales s'y raccordant et d'une station de traitement des eaux résiduaires ainsi que la gestion et l'entretien de ces équipements d'assainissement. La commune de Trèves est membre de ce syndicat. Cette commune appartenait à la Communauté de Communes de la Région de Condrieu. En application de l'article L5216-7 du CGCT, Vienne Condrieu Agglomération vient donc en représentation substitution de cette commune au sein du syndicat.

Conformément à l'article L5711-3 du CGCT, la nouvelle Agglomération dispose de 2 sièges de titulaire et de 2 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat pour lequel il convient de désigner

les représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-21-II, L 5711-1, L 5711-3, L 5212-6 et L5211-7 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssez,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts en vigueur du SIAMVG,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIAMVG est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Vincent MOREL	Erik CHAPELLE
Alain CLERC	François JACQUEMOND

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018
Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS